

Tu peux aussi être un(e) gardien(ne) de
semences !

Un guide pour protéger les semences



Semences

Dans l'agriculture traditionnelle indienne la semence est la source de vie. C'est à la fois la graine et les futures semences. La semence est une ressource gratuite que les paysans sauvegardent et échangent entre eux. Ceci est inséparable de la culture communautaire et de la connaissance traditionnelle. La semence, et la plante qu'elle produit sont les garants des valeurs communautaires – les nouvelles semences sont glorifiées avant d'être plantées et les nouvelles cultures sont honorées avant d'être consommées.

Semences à pollinisation ouverte

Les semences à pollinisation ouverte se sont développées depuis de nombreuses années grâce aux processus d'évolution naturelle et à la multiplication attentionnée des paysans. Les semences indigènes remplissent les besoins écologiques, nutritionnels et médicaux des agriculteurs, et en même temps apportent l'aliment de base, fourrage et combustible pour la communauté paysanne. Les variétés paysannes sont multipliées pour leurs qualités, leurs goûts, leurs valeurs nutritionnelles, leurs résistances et leurs diversités. De plus, pour faire face aux changements climatiques elles sont capables de s'adapter et de produire des graines de qualité pour les paysans et leur communauté.

Les semences paysannes sont des variétés à pollinisation ouverte accessibles à tous(tes), sans taxe. Ces semences sont parfois appelées « races primitives » ou « plasmas germinatifs » termes qui dénie les contributions des paysans à faire évoluer leurs semences à travers la multiplication sélective. Elles sont aussi surnommées « populations primitives » en opposition aux « populations élites », développées par les scientifiques. Les variétés paysannes et locales devraient être appelées *kudarti* (naturelle) ou *desi* (locale) ; elles devraient être référencées à *dharti ke bija* (semence de la Terre), ou à *paramparik* ou *nate* (traditionnelle et intemporelle). Elles devraient être appelées « semences libres » en référence aux « logiciels libres ».

Semences de Variétés à Haut Rendement

Le nom « Variété à Haut Rendement » implique que les semences sont à forts potentiels de rendement et de reproduction. Cependant, le terme VHR est trompeur, ainsi la caractéristique principale de ces semences est leur forte réactivité aux pesticides et à l'eau, ceci en fait des « Variétés à Haute Réactivité ». L'agronome Francis Chaboussou a clairement démontré de manière empirique que les ravageurs et les organismes responsables de maladies grandissent et se multiplient plus rapidement quand la plante contient plus de nutriments solubles à l'état libre. En d'autres termes, l'état biochimique et physiologique de la plante est fortement affecté par les méthodes de culture et celles-ci contrôlent l'invasion possible de ravageurs ; l'un peut réduire les ravageurs et les maladies par des méthodes de culture limitant la somme de nutriments solubles dans la plante (Francis Chaboussou, *Healthy Crops : A New Agricultural Revolution*).

Problèmes associés aux semences de Variétés à Haut Rendement (VHR)

L'utilisation intensive de pesticides a augmenté la vulnérabilité des semences VHR aux insectes nuisibles. L'augmentation de l'utilisation de pesticides provoque des maladies et la mort d'humains, d'animaux et d'insectes auxiliaires. De plus celles-ci requièrent une grosse quantité (toujours en augmentation) d'intrants chimiques. Cette utilisation intensive de pesticides et d'intrants chimiques éliminent une bonne partie de la matière organique du sol, compromettant la fertilité du sol. Pesticides et fertilisants ruissellent dans les cours d'eau et ainsi contaminent l'eau et endommagent la vie aquatique.

Aucune des VHR n'a été développée pour faire face aux inondations, sécheresse ou salinité, les trois principaux facteurs limitant la production agricole sur les terres pauvres. De plus, les semences de VHR nécessitent une énorme quantité d'eau, des investissements importants en mécanisation et des systèmes d'irrigation dépendant d'énergie fossile. Si ces semences sont gardées par les paysans, elles ne sont pas durables, car leur vulnérabilité aux maladies et aux ravageurs obligent à les remplacer régulièrement.

Semences hybrides

Les semences hybrides sont la première génération de semence produite par croisement de deux parents génétiquement différents. Cette technique d'hybridation peut être effectuée par pollinisation manuelle contrôlée, même si ceci se produit déjà dans la nature. La progéniture de ces deux types parentaux produit une nouvelle variété ayant les caractéristiques spécifiques des deux parents. Les nouvelles semences peuvent être multipliées pour des caractères tels que le rendement, la valeur nutritionnelle, ou la résistance à la salinité. La semence hybride ne peut être gardée car elle n'est pas une « variété vraie », la progéniture n'est pas identique aux parents. Elles doivent être achetées tous les ans, ceci renforce la dépendance des paysans à l'industrie semencière.

Semences génétiquement modifiées

Une semence obtenue par une technique de génétique est une semence modifiée. Les semences génétiquement modifiées sont créées par l'introduction d'un organisme dans un autre organisme biologiquement non apparenté. On utilise un gène pistolet ou une plante anti-cancer comme vecteur, un marqueur antibiotique et résistant pour sélectionner l'introduction réussie de ce nouveau gène et un promoteur viral. Les cellules génétiquement modifiées sont massivement multipliées en mettant le tissu en culture pour ainsi produire des milliers de nouvelles formes de vie avec des caractères nouveaux.

Ce type de semence n'est en aucun cas supérieur aux variétés paysannes. Son rendement est intrinsèque à la semence hybride dans laquelle le caractère de la semence modifiée a été introduit, et non du processus de modification génétique. C'est faux de dire que le processus d'obtention d'un organisme génétiquement modifié augmente le rendement. De part leur nature ce sont des monocultures, et ainsi fortement vulnérables aux maladies et aux ravageurs. Seulement deux caractéristiques ont été commercialisées à grande échelle – les cultures résistantes à un herbicide et les cultures produisant des Bt toxines. La première est supposée contrôler les mauvaises herbes, tandis que la seconde est censée contrôler des ravageurs. Cependant, elles ont créé des mauvaises herbes supérieures et des ravageurs résistants, repris dans l'étude de Navdanya « *L'empereur OMG n'a pas d'habits* ».

Semences Brevetées et génétiquement modifiées

Un brevet garantit un monopole pour une personne ou une entreprise qui a inventé un nouveau produit ou article, a amélioré un produit déjà existant, ou a inventé une nouvelle manière de créer un produit. Dans le cas du brevet déposé sur les semences et les plantes, l'entreprise possédant le brevet peut exclure toute reproduction, utilisation, vente ou distribution du produit breveté. La majorité des semences OGM sont produites par des corporations multinationales qui produisent aussi des pesticides eux aussi brevetés. Le brevet protège le producteur de la sauvegarde et des échanges de semences, réfutant la souveraineté semencière du paysan. Le paysan est obligé d'acheter de nouvelles semences pour chaque nouvelle saison. En effet, le paysan perd sa souveraineté semencière et devient dépendant des corporations multinationales. Les semences OGM augmentent le coût de production car les semences brevetées sont sujettes aux royalties, ce qui augmente leur prix sur le marché.

Semences « terminator »

Les semences terminator sont génétiquement modifiées pour tuer leurs embryons, les rendant stériles à la récolte. Cela induit que si les paysans gardent les semences de ces plantes à la récolte pour ressemer, les plantes suivantes ne pousseront pas. Les paysans devront donc acheter de nouvelles semences tous les ans.

Après avoir étudié ces semences, des biologistes moléculaires ont averti de la possibilité de ces semences terminator de se propager aux cultures nourricières voisines ou à l'écosystème – la propagation progressive de la stérilité des plantes semencières résulterait à une catastrophe globale qui pourrait s'étendre aux formes de vie plus évoluées, telles que les humains. Depuis 2001 un moratoire a été mis en place à l'échelle planétaire sur l'utilisation de cette technologie terminator.

La Révolution Verte

Introduction

« La révolution verte » est le nom donné à la transformation par la science de l'agriculture du tiers monde. Elle est basée sur l'hypothèse que la technologie est un remplaçant supérieur à la nature et aux processus naturels, ayant la capacité de produire avec une croissance illimitée, sans aucune contrainte venant des limites de la nature.

Jusqu'aux années 60, l'Inde était en train de développer avec succès (et de manière indépendante) des politiques de réforme agraire basées sur le renforcement de la part écologique de l'agriculture et de l'autonomie. En 1951, une stratégie agricole détaillée était initiée, reconnaissant le besoin de planifier à partir de la base, c'est-à-dire les fermiers. Grâce à cela, des succès majeurs étaient atteints: le taux de croissance de la production agricole totale a été plus élevé durant cette période que dans les années suivant la révolution verte.

En 1961, la fondation Ford lança son Programme de Développement Agricole avec l'introduction d'une agriculture moderne, intensive et chimique. Mais les variétés locales de blé ont tendance à verser, ou s'incliner, quand elles sont sujettes à l'utilisation intensive de fertilisants. Ainsi, les nouvelles variétés 'naines' de la révolution verte, développées par l'agronome américain Norman Borlaug, ont été spécifiquement conçues pour surmonter ce problème : avec une tige plus courte et plus solide, elles pouvaient absorber les fertilisants chimiques, auxquels elles étaient très réceptive, sans verser. Les nouvelles Variétés à Haut Rendement utilisées dans la révolution verte étaient ainsi en réalité des Variétés à Haute Demande, car elles nécessitaient de lourdes doses de fertilisants chimiques et d'eau.



Conséquences de la révolution verte

Les premières années de la révolution verte ont été marquées par un grand enthousiasme et d'importants gains en production rizicole et de blé ont été réalisés. Cependant, il est devenu clair assez rapidement que les cultures de VHR ne contribuaient pas réellement à une productivité élevée. Quand il y a une pénurie d'intrants (ex. manque d'irrigation ou pénurie de fertilisants chimiques) à cause d'une sécheresse, un problème social, ou une perturbation du réseau de distribution, « les cultures modernes (de VHR) montrent typiquement une diminution de rendements. Le besoin des fermes d'agrandir leur surface utilisée pour des monocultures de riz et de blé a entraîné la diminution considérable de la production d'oléagineux, de légumes et de légumineuses.

Avec le déclin de la production en oléagineux, légumes et de céréales secondaires, la nutrition Indienne est également devenue déficiente. Pour les fermiers habitant des régions à faible production, l'échec de leur nouvelle monoculture signifiait la perte de la réserve alimentaire du village, menant à de désastreuses dettes financières.

En plus de ces importants coûts économiques et sociaux, les fermiers qui ont adopté l'agriculture de la révolution verte ont été rapidement forcés de faire face à des conséquences écologiques catastrophiques provoquées par l'augmentation de l'utilisation de pesticides et

fertilisants chimiques. De plus, les semences de VHR ont besoin de grandes quantités d'eau et la monoculture provoque une érosion du sol et diminue d'avantage sa capacité de rétention d'eau. De lourds investissements dans des systèmes d'irrigations mécanisés (et donc dépendants en combustibles) ont été nécessaires. L'engorgement des sols et la salinisation des sols sont apparus dans ces voies d'irrigation, alors que les zones dépendantes en puits d'irrigation ont dû faire face à la sécheresse et désertification.

Conclusion

« Historiquement, la révolution verte représentait un choix de multiplier des variétés de semences qui produisent de hauts rendements sous des conditions optimales. C'était un choix de *ne pas* commencer par développer des semences ayant de meilleures capacités à résister aux sécheresses et ravageurs. C'était un choix de *ne pas* se concentrer d'abord sur l'amélioration des méthodes traditionnelles pour augmenter les rendements, comme les cultures mixtes. C'était un choix de *ne pas* développer cela, ce qui productif, intensif en main d'œuvre, et indépendant en intrants extérieurs. C'était un choix de *ne pas* se concentrer sur le renforcement de régimes alimentaires équilibrés basés sur des céréales et des légumineuses. »
(Lappe & Collins, *Violence of the Green Revolution*)

Le tourbillon des pesticides



La révolution verte a terriblement changé le paysage agricole indien. Les cultures mixtes et les rotations de millets, légumineuses, oléagineux et autres ont été remplacées par des monocultures de variétés de blé et de riz à haut rendement. Comme indiqué auparavant, les semences à haut rendement sont plus susceptibles aux insectes ravageurs que les variétés locales. L'utilisation à grande échelle de pesticides (chimiques), en complément de fertilisants chimiques et de grande quantité d'eau, a dévasté les écosystèmes locaux – l'eau et le sol, et a également été nuisible et destructeur pour de nombreux insectes, oiseaux et mammifères bénéfiques.

D'après ICAR, seulement 1% des pesticides appliqués atteint les ravageurs, le reste allant sur des zones non ciblées. Il a aussi été estimé que malgré une utilisation intense de pesticides, les ravageurs sont toujours responsables des dommages causés sur près de 35% des cultures par rapport aux 5-10% de dégâts avant l'ère des pesticides.

Ceci est largement dû aux changements de l'écologie des insectes (changement du style de vie et de la manière qu'ils interagissent avec les plantes, autres organismes, etc...). Après quelques années d'introduction de semences à haut rendement, les paysans ont remarqué que les ravageurs qui étaient auparavant ignorés et relativement inoffensifs prospéraient. De plus, beaucoup de ces ravageurs devenaient peu à peu résistants à la plupart des pesticides, menant à une dépendance croissante de ces pesticides.

Les cultures génétiquement modifiées avec inclusion d'une résistance aux ravageurs, comme le coton Bt, ont été introduites comme une solution à cette situation. Cependant, l'histoire a été quasi similaire à celle des cultures GM. Par exemple, considérez le cas du coton Bt résistant aux Noctuelles (ex. *Helicoverpa gelatopoeon*). Le principal ravageur causant de significants dommages dans les plantations de coton indiennes.

Les propriétaires soutiennent que le coton Bt diminuerait de manière significative l'application de pesticides. Cependant, quelques années après l'introduction du coton Bt, les ravageurs suceurs – qui n'étaient pas une menace majeure auparavant – le sont devenus. Une étude récente au Maharashtra a montré que 45% des pulvérisations étaient utilisées pour tuer les ravageurs suceurs (contre 24% pour l'élimination des Noctuelles). Toujours selon cette étude, ce pourcentage s'élève à 76% au Gujarat (contre 7% pour l'élimination des Noctuelles).

Ces expériences indiquent clairement que les méthodes telles que les modifications génétiques et les semences à haut rendement ne sont pas des solutions à long terme pour le



contrôle des ravageurs. Au contraire, ils créent un « tourbillon de pesticides », dans lequel les paysans ne peuvent échapper à l'utilisation des pesticides, infligeant de sérieux dommages sur tout l'écosystème.

La souveraineté des semences

La souveraineté des semences est le droit à posséder, semer, multiplier, conserver et échanger des graines. C'est ce qui fait que les graines sont la propriété commune de la communauté. En Inde, les paysans de l'Inde ont suivi cette tradition depuis des millénaires. Malheureusement, l'arrivée d'industries commerciales de semences a complètement modifié le tableau. Ces corporations multinationales ont usurpé avec succès la possession des semences des mains des paysans sous la forme des Droits à la Propriété Intellectuelle (DPI).

Aujourd'hui, la prémisse basique du régime des Droits à la Propriété Intellectuelle est de sauvegarder ce qui est considéré propriété industrielle. Le système des DPI est devenu un moyen de protectionnisme pour les multinationales. Il s'épanouit dans et pour le paradigme des économies de marché. Il cherche à assurer l'avenir de la protection des idées et/ou des informations qui ont des valeurs commerciales apparentes. Les droits de jurisprudence dans le contexte de la propriété intellectuelle est en faveur de « l'inventeur » ou « créateur ». Mais le plus souvent c'est l'investisseur qui est récompensé.

Les brevets constituent un des moyens les plus communs pour mettre en œuvre des DPI. Comme mentionné auparavant, un brevet est un monopole accordé à une personne ou une entreprise qui a inventé un nouveau produit ou article, a amélioré un produit existant, ou a inventé une nouvelle technique de production.

Les critères pour un brevet sont :

- La nouveauté
- L'inventivité (la non-évidence)
- L'utilité
- La reproductivité

Dans le cas de brevets placés sur les semences et plantes, cela signifie que les entreprises obtenant un brevet est capable d'exclure d'autres pour faire, utiliser, vendre, ou distribuer les produits brevetés. Les brevets empêchent l'échange libre de semences et en fait une commodité privée.

En 1990, des rencontres sur les ressources génétiques des plantes et des discussions sur les droits à la propriété intellectuelle, ont découlé sur des négociations commerciales qui n'avaient jamais été abordées auparavant.

Pourquoi des Brevets et Droits à la Propriété Intellectuelle (DPI)?

Le besoin de protéger les DPI est aussi ressenti pour attirer les entreprises étrangères. En l'absence de protection de propriété intellectuelle, il devient plus difficile d'acquérir une technologie. Les compagnies vendant des biens technologiques plus récents sont alors réticentes de lancer sur le marché leurs produits, craignant de les voir se faire injustement copier.

Ainsi, c'est un nom mal approprié qui encourage l'invention. Un brevet ne protège pas chaque inventeur qui conçoit une invention : c'est le premier qui postule pour un brevet, plutôt que celui qui l'invente le premier, qui est protégé par la loi. Le plus souvent ce n'est pas le scientifique qui est récompensé, mais le capital qui a été fourni.

« Dans la précipitation de transformer les formes de vie en commodités globales, il n'y a pas de considération pour la connaissance communautaire, les droits religieux ou les droits de l'homme des autochtones ».

L'introduction des Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce (ADPIC) par l'OMC a accéléré la diffusion des semences génétiquement brevetées.

Article 27.3(b) de l'accord des ADPIC de l'OMC stipule :

La troisième exception à l'obligation de brevetabilité vise les végétaux et les animaux autres que les micro-organismes, et les procédés essentiellement biologiques d'obtention de végétaux ou d'animaux autres que les procédés non biologiques et microbiologiques. Toutefois, tout pays excluant les variétés végétales de la protection par des brevets doit prévoir un système de protection sui generis efficace. L'ensemble de ces dispositions doit en outre être réexaminé quatre ans après l'entrée en vigueur de l'Accord.



Un représentant de Monsanto, la principale corporation des semences GM, a dit que « en préparant ces accords nous étions à nous seuls les patients, les diagnosticiens et les médecins ».

L'extension des brevets aux organismes vivants, comme cela a été concédé par plusieurs pays développés, ignore :

- La valeur du travail de la nature dans l'évolution et l'adaptation
- La contribution des paysans, spécifiquement les femmes, de sélectionner, multiplier, faire développer, conserver, partager une biodiversité des cultures riche

L'Union Internationale pour la Protection de Nouvelles Variétés des Plantes et des Lois Indiennes

Qu'est-ce que *Sui Generis* ?

Sui Generis implique qu'il en revient aux pays individuels de désigner leurs propres systèmes de protection des variétés de plantes dans leur pays, suivant leurs conditions socio-économiques spécifiques.

Les pays en développement se voient forcés d'adopter le modèle de l'UPOV (Union internationale pour la Protection des Obtentions Végétales), au lieu de l'option *Sui Generis*. Le système de l'UPOV ne sert ni la biodiversité ni les paysans des pays en développement. Il cherche à accorder les droits de monopole au-dessus des résultats de multiplication végétale.

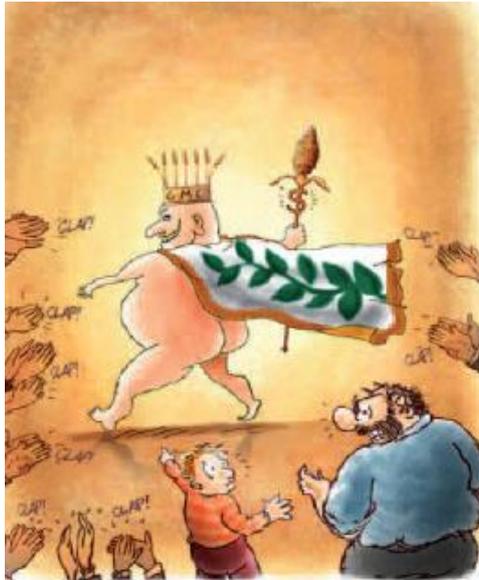
L'UPOV ne fournit pas la protection des variétés végétales, au contraire c'est fait pour protéger les droits conférés aux phyto-généticiens et à leurs parts de marché. Sous l'Accord de l'UPOV de 1991, un niveau beaucoup plus grand de protection est fourni aux généticiens.

La loi sur la protection des variétés végétales est pro-UPOV. Ainsi, il ne fournit pas de protection pour les droits des paysans.

Il doit être noté que l'Inde ne fait pas partie de l'UPOV. Mais les pays asiatiques, comme l'Inde, subissent de forte pression pour parachever la procédure législative et faire des lois en faveur des entreprises de phyto-génétique, comme la loi sur la Protection des Variétés Végétales et des paysans (2000). Cette loi a pour but de pourvoir l'établissement d'un

ystème efficace pour la protection de variétés végétales, des droits des fermiers et des phytogénéticiens et d'encourager le développer de nouvelles variétés de plantes. Mais en réalité, la loi protège plus les phytogénéticiens et les industries de biotechnologie que le fermier.

Un sujet très préoccupant est l'extension du débat du brevet sur la vie elle-même. Ce débat présente « les produits de la nature » contre « les produits de l'intelligence ». Les organismes vivants et les formes de vie qui sont autocréatrices ne peuvent pas être redéfinis comme des machines et des artefacts qui ont été « inventés » et permis d'être brevetés par leur « inventeur ».



The GMO emperor has no clothes - Navdanya

Qu'est-ce que la bio piraterie ?

La bio piraterie est l'appropriation de la connaissance locale et l'utilisation de ressources biologiques à travers des brevets. Une telle appropriation est le plus souvent attestée quand des scientifiques et de nombreuses corporations utilisent la connaissance locale des fermiers, des médecins locaux et des communautés traditionnelles. Les innovations des chercheurs en agriculture et pharmaceutique ne sont pas « novatrices » comme une invention peut être qualifiée, elles sont basées sur des siècles de connaissances des sociétés traditionnelles.

Ironiquement, Les régimes des DPI reconnaissent et fournissent seulement une protection aux innovateurs industriels, pas à l'écologie ni aux autochtones, bien que ces derniers soient les plus vulnérables et exigent une protection réelle de la loi. Bien que ce soit les derniers les plus vulnérables et qui exigent une protection réelle de la loi. Aujourd'hui ni les lois nationales ni les lois internationales ne pourvoient de manière adéquate la protection des systèmes de connaissances autochtones.

La bio piraterie peut être évitée par :

- La reconnaissance formelle des droits des peuples et la contribution des fermiers à la multiplication de la biodiversité
- L'engagement à la réalisation de ces droits en tant que droits des communautés

Les efforts de Navdanya pour protéger la souveraineté des semences

La bataille pour Basmati

Le 8 Juillet 1994, RiceTec, une corporation basée au Texas, a déposé un brevet incluant 20 revendications couvrant un large spectre, pour établir un monopole sur le riz complet, incluant la plantation, la récolte, le ramassage et même la cuisson du riz Basmati. Le 2 Septembre 1997, l'Office Américain des Brevets et Marques Déposées (USPTO) accorda le brevet à RiceTec. L'introduction de ce brevet (n°5663484) rejette tout simplement la culture faite auparavant par les fermiers et nie donc le rôle des fermiers en tant que cultivateurs-multiplicateurs. Le 27 Avril 2000, du fait d'une protestation massive et d'une plainte déposée par la Fondation de Recherche pour la Science, Technologie et Ecologie (RFSTE) devant la Cour Suprême en Inde, le gouvernement Indien déposa une pétition à l'USPTO pour réexaminer le brevet accordé à RiceTec.

Le 28 Avril 2001, toutes les revendications étaient reconsidérées. RiceTec a été forcé d'abandonner ses prétentions, fausses et de grandes envergures, clamant l'invention une large gamme de riz Basmati.

Garder le Margousier (Neem) autochtone

Azadirachta Indica, plus communément appelé l'arbre de Neem est autochtone à l'Inde et est utilisé pour ses propriétés bienfaitrices depuis plus de 2000 ans. La méthode de la production de l'huile de Neem est une méthode standard pratiquée depuis de nombreuses décennies. Ainsi, quand le Ministère de l'Agriculture Américain déposa un brevet (n°436257 B1) à l'Office Européenne des Brevets (EPO) en 1990, une opposition commença directement, dirigée par Dr. Vandana Shiva, Mme Magda Alvoet du Parti Européen des Verts, et l'IFOAM. Avec l'aide de milliers de participants dans une campagne de signatures et d'efforts obstinés, une audience était tenue le 10 Mai 2000, à laquelle l'EPO retira le brevet.

Récupérer le blé

La victoire majeure qui a suivi contre la bio piraterie pour Navdanya est survenue en 2004 quand l'EPO de Munich retira à Monsanto le brevet sur la variété de Blé indienne, Nap Hal. Monsanto, la plus grande corporation de semences, avait déposé le brevet pour le blé (n° EP 0445929 B1) le 21 May 2003 à l'EPO sous le simple titre « plantes ». Le 27 Janvier 2004, la RFSTE, ainsi que Greenpeace et Bharat Krishak Samaha ont déposé une pétition à l'EPO, contestant le brevet donné à Monsanto. Le brevet fût alors retiré.

Justice pour l'atta

L'atta un aliment et ingrédient de base en Inde, est désormais menacée par la corporation ConAgra qui a déposé un brevet « novateur » revendiquant les droits sur une méthode de fabrication de l'atta, et qui a reçu le brevet le 8 Août 2000. La méthode que ConAgra revendique novatrice a été utilisée à travers l'Asie du Sud par des milliers d'*Atta Chakis* (fabricants d'atta), et ne peut pas par conséquent être présentée comme un brevet novateur.

Qui sont les sauveurs (-ses) de semences ?

Pour résister à la contrainte des lois de brevets injustes sur la distribution globale des semences, et pour protéger les fermiers Indiens qui nous nourrissent, les semences doivent être sauvées. Qui peut sauver les semences ? N'importe quelle personne, où qu'elle soit, peut sauver les semences et contribuer à la campagne pour la Liberté des Semences (*Seed Freedom campaign*). Sauver les semences n'est pas seulement le travail des fermiers, mais des citoyens du monde, qui sont concernés par le futur de nos semences et de la souveraineté alimentaire. Que vous ayez un jardin ou simplement un balcon ou un rebord de fenêtre, vous pouvez commencer à planter votre propre semence biologique, à pollinisation libre, et commencer à protéger. En protégeant les semences, vous prenez une position contre les corporations qui prennent le monopole de la distribution des semences, et vous défendez les droits et les libertés des fermiers dans le monde qui ont, depuis des générations, travaillé au développement des variétés que nous connaissons et apprécions aujourd'hui.

Vous pouvez être un Protecteur des Semences. Faites de votre Jardin de l'Espoir un Sanctuaire de Semences. Plantez et sauvez les semences de la liberté.

Pour parfaire votre éducation sur les semences, voici des ressources supplémentaires de Navdanya :

Livres

1. Violence of the Green Revolution
2. The Plunder of Nature and Knowledge: Biopiracy
3. Monocultures of the Mind
4. Biopiracy of Climate Resilient Crops: Gene Giants Steal Farmers' Innovation
5. Corporate Hijack of Biodiversity
6. Trainer's Manual for Sustainable Agriculture and Biodiversity Conservation of Traditional Knowledge
7. Neem: Fight Against Biopiracy and Rejuvenation of Traditional Knowledge
8. No Patents on Seeds: A Handbook for Activists
9. The GMO Emperor has no Clothes
10. The Seed and Spinning Wheel
11. Health per Acre: Organic Solutions to Hunger and Malnutrition
12. Manifesto on the future of seeds

Videos

1. Seed Wars
2. Seeds of Freedom
3. Seeds and Seed Multinational
4. Cotton from my Shroud

Pour plus d'information, n'hésitez-pas à nous contacter :

Navdanya Office

A-60, Hauz Khas

New Delhi - 110 016

Phone: 91-11- 26968077 / 26532561/ 26532124

E-mail: seedsofhope@navdanya.net

